

République Française
Département de l'Hérault
**SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT**

~~~~~

**Délibération n°2013-52 du Comité syndical du Vendredi 11 Octobre**

~~~~~

DEMANDE DE SUBVENTION 2014 – PROGRAMME LEADER

L'an deux mil treize le onze octobre à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 30 septembre 2013.

Etaients présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Alain CAZORLA, Bernard DOUYSET, Bernard FABREGUETTES, Pierre GUIRAUD, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Hadj MADANI, Eric PALOC, Frédéric ROIG, Philippe SALASC, Michel SAINTPIERRE, Henri SOBELLA, Jean TRINQUIER, Gérald VALENTINI Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, André GAY, Michel GUIBAL Joëlle GOUDAL, Rémy PAILLES, Bernard SOTO, Luc VIALA
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 19	

Vu la candidature du SYDEL au programme Leader pour la période 2007-2013.

Vu le dossier de candidature élaboré avec l'appui d'un consultant de juillet 2007 à janvier 2008,

Vu les priorités ciblées et la stratégie élaborée,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **D'approuver** le projet Animation/Gestion 2014 du programme Leader :

Une Priorité ciblée : « Un accueil intégré et des synergies en Cœur d'Hérault »

- Deux priorités portant sur la démarche :

- La synergie entre acteurs : travailler ensemble
- Le renforcement des capacités à anticiper et à gérer

- Deux priorités en termes de contenu des projets qui sont soutenues :

- Des activités diverses centrées sur l'accueil et les liens villes-campagne
- La création d'activités économiques

Deux axes ont été définis et déclinés en mesures FEADER :

- AXE 1 : Gestion de l'espace et dynamique urbaine intégrée (urbanisme et construction durable, paysage et patrimoine)
- AXE 2 : Accueil intégré et densification de la vie locale (circuits courts, nouveaux services, vie culturelle dans les villages)

Sur la base de cette stratégie, le Pays Cœur d'Hérault a été retenu fin 2008 pour porter le programme Leader 2007-2013.

De janvier 2009 à fin décembre 2013, 14 comités de programmation auront été organisés (dont 4 consultations écrites) qui auront donné lieu à la programmation de 56 projets pour un montant de FEADER

total de 1 164 000 euros (soit 83 % de la maquette financière de 1 409 000 euros, avec un taux de paiement qui devrait avoisiner 40 % de la maquette).

Prévisionnel d'activités du GAL en 2014 :

- Organisation de 2 à 3 Comités de programmation : poursuite de l'accompagnement de nouveaux projets locaux et transnationaux.

Au cours du premier semestre 2014, les projets déjà identifiés ou en cours de montage seront soumis au vote du comité de programmation, ce qui permettra, s'il y a validation, d'atteindre un montant de programmation de près de 1 409 000 euros et un taux de programmation proche de 100 %.

- Coopération LEADER : Le Gal a programmé un projet de coopération inter-régional en 2013 autour de la promotion du label Unesco Causses et Cévennes. En 2014, le GAL travaillera à la mise en place d'au moins un projet de coopération transnationale à partir des contacts pris en 2013 auprès de GALs grecs, bulgares et croates. Le financement d'un dispositif spécifique « De l'idée au projet » a été également sollicité afin de fournir les moyens d'organiser le travail en amont de l'action commune.

- Instruction des demandes de paiement leader, suivi de la réalisation et de l'avancement des projets.

- Evaluation du programme Convivencia : En 2013, le Gal a encadré une étudiante durant 4 mois pour la réalisation d'une première évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du programme LEADER et de ses effets en Cœur d'Hérault. En 2014, il s'agira de poursuivre ce travail et de participer à l'évaluation régionale des GALs du Languedoc-Roussillon réalisée par les Cabinets d'étude Isabelle Farge et Catherine Claustre - Latitude C, avec un petit focus sur le Cœur d'Hérault

- Préparation de la future candidature au prochain programme LEADER : réunions de bilan et d'échanges.

- Communication sur le bilan : conception, édition et diffusion d'une plaquette de bilan du programme LEADER, mise à jour du site internet

- Participation aux réunions du réseau rural sur la préparation des futurs programmes européens 2014-2020 (FEADER /LEADER, FSE, FEDER, FEAMP).

- Accueil durant 5/6 mois d'un(e) stagiaire pour la coopération (ou l'évaluation)

- ✓ **D'approuver** le plan de financement présenté ci-dessous

Subventions	Montant	%
Conseil Général de l'Hérault	28 229.48 euros	19.19 %
Union Européenne (Leader)	49 130.21 euros	50.81 %
Autofinancement SYDEL	19 339.92 euros	20.00 %
Total HT	96 699.61 euros	100.00 %
TVA inéligible	1 979.60 euros	
Total TTC	98 679.21 euros	

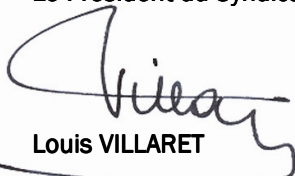
- ✓ **D'autoriser** le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 17 Octobre 2013

Publiée le 17 octobre 2013

Transmise le 17 octobre 2013

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET